

Conseil Municipal du 26 février 2021 à 19H00

Compte-rendu

Présents : S. ABONNEAU, R. BEGUE, D. BOURGEOT, C. FAUCHER, A FENDELEUR, A. FESSLER, F. FLORI, J. GASTON, S. HUMBERT, J. LAMBOLEY, S. PEQUIGNET, Y. REVERCHON, V. SCHAAF.

Excusés : F. BESIN, procuration à F. FLORI ; F. LAMBALOT procuration à S. ABONNEAU

Assistait : Mme Virginie GUILLAUME

Secrétaire de séance : Stéphane PEGUIGNET

	<p><i>Monsieur le Maire sollicite des élus l'autorisation d'ajouter une question à l'ordre du jour : ONF Travaux Sylvicoles 2021. Les élus acceptent à l'unanimité.</i></p>
Délibération n° 4/2021	<p>1. Désignation secrétaire de séance : Monsieur Stéphane PEQUIGNET est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.</p>
Délibération n° 5/2021	<p>2. Approbation du procès-verbal de la séance précédente : Après lecture, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 5 février 2021.</p>
Délibération n° 6/2021	<p>3. Compte Rendu délégation de fonction : Suite à la délibération n° 25/2020 en date du 4 juin 2020 donnant délégation au Maire et l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises, les élus prennent note de la décision suivante :</p> <p><i>La Commune renonce à son droit de préemption</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • DIA transmise le 31 janvier 2021 par Maître Stéphanie BERTRAND, notaire à Audincourt. <p style="margin-left: 40px;">Parcelles : Section AB n° 678 d'une contenance de 761 m2</p> <p style="margin-left: 40px;">Motif de l'exercice du droit de préemption : vente</p> <p style="margin-left: 40px;">Fait à Etueffont à la date sus indiquée et affiché le 21 janvier 2021</p>
Délibération n° 7/2021	<p>3. ONF : Travaux Sylvicoles : Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise les travaux sylvicoles (relatifs au cloisonnement sylvicole et au dégagement manuel des régénérations naturelles avec création de cloisonnement) sur les parcelles 3r et 11r (Grands Bois), conformément au programme PRG-21-842534-00298517 pour un montant de 3 780 € HT soit 4 158 € TTC. Ces travaux seront inscrits à l'article 2117 Bois et forêt en section investissement.</p> <p>Monsieur Rémy BEGUE propose aux élus de participer à des travaux complémentaires (couper des fougères) dans la forêt communale. (1/2 journée de travail).</p> <p>Monsieur Fabien FLORI précise que du bois a été vendu à l'entreprise MARSOLA (71m3) pour 8 366 € et à l'entreprise BOIS ENERGIE ALSACE (26m3) pour 1 512 €.</p>

<p>Délibération n° 8/2021</p>	<p>4. <u>PRESSOIR :</u></p> <p>Monsieur le Maire rappelle, tout d'abord, que le bâtiment et le matériel appartiennent à la Commune. L'association à des projets d'amélioration. Il laisse la parole à Monsieur Pascal GROSS, membre référent de l'Association.</p> <p><u>Intervention de Monsieur Pascal GROSS :</u></p> <p>L'association souhaiterait apporter des améliorations par rapport notamment aux jours travaillés (29 jours pendant la période d'ouverture à raison de 11h par jour et diminuer la fatigue des bénévoles). L'objectif est de réduire le nombre de jour de travail à 2 jours par semaine (le lundi et samedi) et le nombre de bénévoles venant travailler par jour. Il rappelle que le matériel mis en place au départ était adapté à la demande (environ 300L/heure les 2-3 premières années) mais aujourd'hui il ne convient plus au tonnage à traiter.</p> <p>Des devis chez 6 fournisseurs ont été demandés et 3 ont été retenus. Le choix porterait sur un pasteurisateur et une emballeuse entièrement automatique.</p> <p>Monsieur le Maire souhaite connaître le devenir du matériel qui sera déposé ? Monsieur GROSS souhaiterait stocker le matériel. La priorité aujourd'hui est d'améliorer l'emballage. Le pressage sera modifié dans les prochaines années (1 à 2 ans). L'ancien matériel serait repris par le fournisseur.</p> <p>Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter le devis pour l'achat d'un pasteurisateur et d'une emballeuse automatique d'un montant de 35 536, 07 € HT soit 42 643.28 € TTC et de signer avec l'association du Pressoir une convention fixant le montant de sa participation financière pour cette opération.</p> <p>Monsieur le Maire précise que ce matériel devra être commandé début mars afin qu'il soit disponible et installé pour le début de la saison (mi-août). Il souhaiterait également faire découvrir le Pressoir aux anciens des EHPAD mais également aux écoles extérieures.</p> <p>Monsieur Gross explique que la cuve de gaz sera positionnée par la société Butagaz dans le cadre d'une convention avec l'Association des Maires de France. Monsieur le Maire précise que la vérification réglementaire annuelle sera payée par la Commune à chaque ouverture de saison.</p>
<p>Délibération n° 9/2021</p>	<p>5. <u>Affouage :</u> Monsieur le Maire rappelle la délibération 110/2020 du 10 décembre 2020 précisant la nécessité de rédiger un règlement intérieur d'affouage. Le conseil municipal, après présentation de Monsieur Rémy BEGUE décide, à l'unanimité d'adopter le règlement communal d'affouage (prix, bénéficiaires, conditions d'exploitations.....) applicable la saison prochaine et pour les années à venir.</p> <p>Monsieur Rémy BEGUE propose de rédiger un article d'information sur ce sujet dans la prochaine revue municipale.</p>

Délégation n° 10/2021	<p>6. Désignation représentants à la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) : Le Conseil Municipal, désigne, à l'unanimité, Monsieur Alain FESSLER, titulaire et Madame Angélique FENDELEUR, suppléante pour représenter la Commune d'Etueffont à la commission locale d'évaluation des charges transférées à la Communauté de Communes des Vosges du Sud.</p>
Délégation n°11/2021	<p>7. Modalités de paiement des heures pour travaux supplémentaires : Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, d'instituer dans la limite des textes applicables aux agents des collectivités territoriales l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires aux agents relevant des cadres d'emplois suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Service administratif</u> Adjoint Administratif Adjoint Administratif Principal de 2ème classe Adjoint Administratif Principal de 1ère classe Rédacteur Rédacteur Principal de 2ème classe Rédacteur Principal de 1ère classe Attaché Attaché Principal • <u>Service technique</u> Adjoint Technique Adjoint Technique Principal de 2ème classe Adjoint Technique Principal de 1ère classe Agent de Maîtrise Agent de Maîtrise Principal
Délégation n° 12/2021	<p>8. Changement portes Base de Loisirs : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le devis Dv2 105 de Monsieur Denis RIETZ, sis 26 Grande Rue à ETUEFFONT (90170) pour un montant de 6 229, 56 € HT soit 7 475, 47 € TTC pour le remplacement de 3 portes à la Base de Loisirs (toilettes et garage). Il précise que compte-tenu de la durabilité de ce matériel, cette dépense sera réglée en section investissement à l'article 21318 autres bâtiments publics.</p>
Délégation n° 13/2021	<p>9. Acquisition tronçonneuses et élagueuse : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le devis auprès de la société Motoculture du Lion, sise Rue des Magnolias à BESSONCOURT (90160) pour un montant de 1072, 75 € HT soit 1 287, 30 € TTC. Il précise que compte-tenu de la durabilité de ce matériel, cette dépense sera réglée en section investissement à l'article 21758 autres matériels et outillage de voirie.</p>
Délégation n° 14/2021	<p>10. Acquisition broyeuse de branches : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le devis auprès de de la société AGRI SUD, sise ZA Grand'rue à WALHEIM (68130) pour un montant de 9 700 € HT soit 11 640 € TTC. Il précise que compte-tenu de la durabilité de ce matériel, cette dépense sera réglée en section investissement à l'article 21758 autres matériels et outillage de voirie.</p>

<p>Délibération n° 15/2021</p>	<p>11. <u>Acquisition bâtiments PISTOLET :</u></p> <p>Monsieur le Maire rappelle que le magasin PISTOLET est fermé depuis 2 ans et que les locaux ont été mis en vente. La famille PISTOLET a décidé de faire une proposition à la Commune pour l'achat de l'ensemble des bâtiments.</p> <p>Il précise, également, que le siège de la Communauté de Communes des Vosges du Sud est maintenant sur Étueffont. En attendant la restructuration du bâtiment (environ 3 ans), la salle de l'EISCAE est utilisée principalement par ses différents services ainsi que pour l'organisation de réunions.</p> <p>Dans le but de développer le vivre ensemble à Étueffont et suite à la visite des locaux par les élus le 6 février dernier, il demande aux élus l'autorisation de mener les négociations. Il précise qu'aucune décision ne sera prise sans la validation du conseil municipal. L'objectif est d'utiliser les 1500 m² pour créer une salle polyvalente, plusieurs possibilités sont à l'étude pour les 1200 m² restant.</p> <p>Monsieur Rémy BEGUE précise que la famille PISTOLET a reçu d'autres propositions qui ne seraient, à son sens, pas forcément les bienvenus dans un milieu rural, d'où la nécessité de travailler rapidement sur ce dossier. Monsieur le Maire souhaiterait que les négociations se terminent fin juin afin que la salle polyvalente soit terminée pour fin 2022, début 2023. Un groupe de travail sera créé et Il réunira prochainement les associations afin de définir les besoins. Monsieur le Maire fera un compte rendu à chaque conseil municipal sur l'avancement du projet.</p> <p>Il proposera prochainement aux élus la visite d'une salle polyvalente avec des cloisons mobiles.</p> <p>Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires auprès de l'EPF (Etablissement Public Foncier Local - Bourgogne Franche Comté), de la Communauté de Communes des Vosges du Sud et de Monsieur François PISTOLET pour l'acquisition de la parcelle C 040 n°348 et des bâtiments Pistolet.</p>
<p>Délibération n° 16/2021</p>	<p>12. <u>Maison SCHMITT :</u> Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter le legs de Madame SCHMITT pour sa maison sise 3 rue du Canal avec sol et terrain attenant (parcelle 040 AB n°36 et n°207).</p> <p>Dans son testament, Madame SCHMITT précise qu'elle donne à la Commune la maison et le verger, d'une valeur d'environ 120 000 €).</p> <p>Monsieur le Maire précise que l'achat des terrains adjacents sera étudié ultérieurement.</p>
<p>Délibération n° 17/2021</p>	<p>13. <u>Forge Musée : convention dons et legs (objets et documents) :</u> le conseil municipal, à l'unanimité, décide, d'adopter une convention entre le donateur et la commune d'Etueffont afin de préciser les conditions d'acceptation d'objets ou documents, en cohésion avec l'histoire et la Forge Musée.</p>

<p>Délibération n° 18/2021</p>	<p>Madame Sandrine ABONNEAU précise que la convention de don ne pourra être signée qu'après la validation d'un objet ou d'un document par une commission mais également par la DRAC.</p> <p>14. <u>Collections de la Forge Musée - Plan de récolement décennal</u> : Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le plan de récolement décennal des collections de la Forge Musée d'Etueffont.</p> <p>Madame Sandrine ABONNEAU rappelle le recrutement d'un adjoint du patrimoine, depuis le 3 février dernier, chargée de faire l'inventaire des collections du musée.</p>
<p>Délibération n° 19/2021</p>	<p>15. <u>Demande de subvention à la DRAC</u> : Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la DRAC afin de financer 50 % du salaire de l'agent du patrimoine, chargée du récolement (soit 14 378 €) et précise que la collectivité s'engage à prendre en charge les financements non acquis.</p> <p>Monsieur le Maire remercie Madame ABONNEAU pour son travail.</p> <p>16. Informations diverses :</p> <p>- <u>Devis couverture /charpente Chapelle du Mont Bonnet</u> : Monsieur le Maire précise qu'il a reçu d'une l'entreprise un devis pour reprendre la couverture et une partie de la charpente de la chapelle du Mont Bonnet d'un montant de 28 000 €. Il précise qu'il est nécessaire de travailler sur ce dossier notamment pour financer ce projet : création d'une association ? (Association du Mont Bonnet); lancer une souscription ? demander le soutien du Parc Naturel Régional du Ballon des Vosges pour replanter des anciennes essences d'arbres aux abords de la chapelle (emplacement des sapins abattus).</p> <p>- <u>Sequoia</u> : les branches du Sequoia au Centre APF ont été coupées. La date n'est pas encore définie pour la coupe du tronc. Monsieur le Maire précise que le tronc sera donné pour en faire une œuvre d'art.</p> <p>Monsieur Fabien FLORI rappelle que le pin Rue de l'usine (vers les aires de jeux) a été coupé également.</p> <p>- <u>Déneigement</u> : Monsieur Rémy BEGUE rappelle qu'une entreprise extérieure a aidé les employés communaux pour le déneigement des voiries communales. Le montant de la facture s'élève à 2 296 € pour 31 heures de travail. Monsieur le Maire souligne que le déneigement s'est nettement amélioré notamment pour les parkings.</p> <p>L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 50</p> <p>Le Secrétaire de séance, Stéphane PEQUIGNET</p> <p>Le Maire, Alain FESSLER</p>



--	--